
État détaillé des dons patriotiques déposés par les citoyens de la société populaire de Cany (Seine-Inférieure), lors de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

État détaillé des dons patriotiques déposés par les citoyens de la société populaire de Cany (Seine-Inférieure), lors de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 284-286;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37449_t1_0284_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

assignats, 3 marcs 7 gros de matières d'argent, 1 gros trente un grains de matières d'or, 2 marcs une once 2 gros d'épaulettes en or et un marc 7 gros d'épaulettes en argent, produit de leurs offrandes civiques, avec l'état détaillé de ces dons et autres consistant en remise de pension, traitement, toile, chemises, souliers, sabre, cuir, et du nom de ceux qui les ont faits. Je n'abuserai point de vos moments, ils sont précieux, je sais que vous les devez tous au bonheur du peuple.

« Vous apprendrez cependant avec plaisir que l'esprit public a fait d'étonnants progrès dans notre commune depuis que les patriotes sont enfin parvenus à y établir une Société populaire. Que ne puis-je vous retracer ici l'intéressant tableau de ses premières séances, vous y verriez avec quel enthousiasme les citoyens de tout âge et de tout sexe se sont empressés de contribuer, chacun selon ses facultés, aux besoins de la patrie et de ses généreux défenseurs; vous y verriez les souliers, les chemises, le vieux linge, la charpie, les assignats, les écus, les jetons, les boucles, les bagues, les pièces de mariage pleuvir de toutes parts sur le bureau. Plusieurs citoyens ont accompagné leurs dons de l'expression des vœux ardents qu'ils formaient pour la prospérité de la République; d'autres regrettaient de ne pouvoir faire de plus grands sacrifices à la liberté. Une citoyenne, arrachant ses boucles d'oreilles, en les déposant, dit : « Il ne faut à « une républicaine d'autre parure que la vertu; « je veux qu'elles soient converties en achat d'un « sabre pour couper les oreilles de Pitt. » Un autre arrachant ses busques (*sic*) d'argent y joint sa pièce de mariage et un louis d'or à l'effigie du tyran, les dépose et demande que le tout soit passé au creuset et le produit converti en achat d'un sabre pour couper la tête de Cobourg. Un citoyen et son épouse déposent une somme en numéraire pour avoir un sabre à deux tranchants, un côté pour couper la tête de Georges Dandin, et l'autre pour ébrancher Cobourg. Leurs enfants réunissant leurs petites offrandes ont dit, en les remettant au Président : « Nous « désirons que cette somme serve à acheter des « prunes dont nos braves volontaires feront ca- « deau aux satellites du despotisme. » Un enfant de huit ans dépose 6 livres pour celui qui coupera la tête du tyran prussien et ajoute : « Cet « argent m'a été donné pour mes menus plaisirs; « il ne changera pas de destination. En est-il un « plus doux que celui de servir son pays et l'hu- « manité? Je serai trop heureux si j'ai contribué « à délivrer la terre d'un tyran. »

« Représentants du peuple, encore un mot: Permettez à une vraie sans-culotte de vous dire que les sans-culottes triomphent dans la commune de Cany, que des enfants s'y lèvent dès 5 heures du matin pour faire de la charpie et que nos jeunes républicains ne chantent plus que des hymnes civiques et guerriers.

« Quant à nos prêtres, je ne vous en dirai rien, nous ignorons s'ils veulent encore abdiquer leur charlatanisme, mais qu'ils se déprêtrisent ou non, que nous importe, puisque nous sommes nous mêmes entièrement déprêtrisés.

« Représentants du peuple, les habitants de Cany font depuis quelques jours des pas de géants vers leur entière régénération. Ils vont redoubler d'efforts pour donner l'impulsion à tout le district et allumer le feu révolutionnaire dans ces froides contrées et ils osent vous assu-

rer par mon organe qu'ils seront bientôt dignes de vous et de la République.

» Fouet YGER.

« Ma mission ne se borne pas là, citoyens législateurs. Je suis encore chargée par plusieurs sans-culottes de la commune de Saint-Riquierès-Plains, voisine de celle de Cany, de déposer sur l'autel de la patrie d'autres offrandes en numéraire, croix d'or et assignats mentionnés en un procès-verbal que je dépose sur votre bureau. Je vous observe qu'elles partent presque toutes d'une même famille et notamment d'un de nos braves défenseurs, sergent dans le 10^e bataillon de la Seine-Inférieure. J'en demande pour la notoriété de leur patriotisme et pour ma décharge, l'insertion au *Bulletin*.

« Fouet YGER. »

Etat des dons faits à la patrie et à ses défenseurs aux séances de la Société populaire de Cany, département de la Seine-Inférieure, par les citoyens ci-après (1) :

A la patrie pour les frais de la guerre.

Séance du 20 brumaire.

Par Dégénétais, gendarme de Cany, 12 liv. 12 s.

Dubosc, maître des postes de Cany, 6 chemises, 6 paires de souliers et 300 livres qui lui sont dues par le département et le district.

Séance du 25 brumaire.

Collard, secrétaire de la commune, pour les familles indigentes, 12 livres; de plus il a abandonné 11 à 12 pistoles de pension qui lui est due par la nation tant pour son service militaire qu'en qualité d'employé de la régie supprimée.

François Baudry, de Saint-Laurent, 12 chemises.

Delahalle, greffier du tribunal, une paire d'épaulettes en or.

Séance du 27 brumaire.

Saunier, ci-devant vicaire déprêtrisé, 12 chemises et 24 livres en numéraire, une paire de boucles d'argent à souliers et une à jarretière.

Guillaume Cherfils et ses enfants, 22 liv. 4 s.

Lorin, de Cany, 14 liv. 5 s.

La citoyenne Dubosc, 12 livres.

La femme Groteste, commis au district, 6 livres, plus sa pièce de mariage.

Dégénétais, 22 liv. 10 s. pour être échangés contre assignats.

Dominique Fouet, une pièce d'argent à l'effigie du tyran, ayant servi de pièce de mariage à sa mère.

L'épouse du citoyen Yger et ses enfants, en or et en argent, 37 liv. 7 s., plus une piastre et une paire de crochets d'argent, le tout pour passer au creuset pour acheter du produit un sabre pour couper la tête de Cobourg.

(1) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 6.

L'épouse du citoyen Fouet et ses enfants, ses boucles d'oreilles en or, un louis d'or et 12 livres en deux écus, le tout pour être converti en achat d'un sabre pour couper les oreilles de Pitt.

L'épouse du citoyen Heuzé, 60 livres en écus de 6 livres, sa fille une paire de boucles d'argent, une paire d'épaulettes en or, et son fils un sabre pour fendre la tête du roi de Prusse en deux.

Elisabeth Dubosc, 4 liv. 16 s.

Vastey, procureur syndic, quinze livres, ci 15 livres.

La fille Dubosc, en assignats, 25 livres.

Séance du 30 brumaire.

Par le citoyen Ratel, pour être échangé contre des assignats, en numéraire, 18 livres.

Paray fils, pour son père, 24 livres, et une chaîne en argent cassée.

Paray fils, en numéraire, 24 livres; ses deux sœurs et son frère 18 livres.

La fille Badou, 3 livres 12 s.

Renault, une paire d'épaulettes en or.

Lavenu, 12 livres.

La femme Mouquet, trésorier du district, en numéraire, 24 livres et deux paires d'épaulettes en or.

Giot, 6 livres.

Piquois, 6 livres.

Lacaille, en assignats, 15 liv. 10 s.

Ridel, receveur d'enregistrement, un louis d'or.

Soyer, en numéraire, 6 liv. 12 s.

Boulier, en numéraire, 6 liv. 12 s.

Mage, 6 livres.

Séance du 4 frimaire.

Mahieu, une paire d'épaulettes en argent.

La citoyenne Dubosc, 6 livres en numéraire et 5 livres en assignats.

L'épouse du citoyen Boeux, 6 livres.

Boeux l'aîné, 4 liv. 16 s.

Orange, en assignats, 10 livres.

Veuve Oper, 4 chemises neuves.

La citoyenne Joly et sa fille, 15 livres.

Amand Anquetil, dit Canu, en assignats, 6 livres.

Dominique Fouet, une paire de boucles d'argent.

Le Riche, juge du tribunal, 13 liv. 16 s., et une paire d'épaulettes en or.

Gédon fils, deux chemises neuves et une paire de souliers.

Massif, d'Ingouville, 12 sols en numéraire, et 2 liv. 10 s. en assignats.

La citoyenne Desportes, 2 liv. 17 s. en numéraire, une bague d'argent et une paire de boutons à pierre.

La même, pour une citoyenne qui ne veut pas être connue, 3 livres en numéraire et une bague d'argent.

La citoyenne Barbier mère, 24 livres.

Delahalle, une paire d'épaulettes en argent.

Le citoyen Barbier fils, une paire d'épaulettes en or; son épouse, 6 livres en numéraire et son enfant deux jetons d'argent.

La petite fille du citoyen Lesage, 3 livres.

Parai fils a promis un cuir.

Séance du 5 frimaire.

Les enfants de la citoyenne Oper, 12 livres.
Defrêne, sans-culotte, 24 sous.

Séance du 10 frimaire.

Le citoyen Bertrand, 13 liv. 16 s., et une tabatière en argent; son épouse, 18 livres.

Le citoyen Lesage, une tabatière en argent et une paire d'épaulettes en argent.

Le président a déposé, au nom d'un inconnu, 21 liv. 12 s. en numéraire pour être échangés en assignats.

La femme Tinel et son fils, deux chemises neuves et, en numéraire, 47 sous.

Desjardins, père, d'Ocqueville, 6 livres.

Séance du 15 frimaire.

Le fils aîné de Le Blé le jeune, 6 livres.

Le Pilleur, quinze aunes de toile blanche.

L'épouse du citoyen Le Blé l'aîné, deux chemises neuves.

Martin fils, 3 chemises et 6 livres.

Les enfants du citoyen Picard, 6 livres et une piastre.

Le petit Tinel, 5 sous.

Rose Clément, 3 livres.

Le petit Dufays, 6 livres.

Philly, pour son épouse malade, 6 livres.

La citoyenne Le Blé, le jeune, une paire d'épaulettes d'or.

Séance du 21 frimaire.

Trouvé, 20 liv. 2 s. en numéraire et 20 sous en assignats, y compris sa femme; le tout pour avoir un sabre pour couper la tête de George Dandin et ébrancher Cobourg.

Les trois filles Trouvé, 9 livres en numéraire pour acheter des prunes pour l'ennemi.

La citoyenne Bueaille, des crochets en argent, une paire, et un paquet de charpie.

Le citoyen Decornière, six paires de souliers.

La citoyenne Couard, vingt aunes de toile.

La citoyenne Fontaine, 6 livres en numéraire pour la première réquisition.

Le citoyen Thionville, 12 livres.

Le citoyen Ridel, receveur des droits d'enregistrement en cette commune, 200 livres de rente tant que la guerre durera et que son état lui permettra d'occuper son emploi; le premier paiement à commencer au 1^{er} nivôse prochain et ainsi continuer de trois mois en trois mois.

La citoyenne Lesage, douze livres en numéraire.

Joséphine Lesage, deux pièces de 30 sous, ensemble 3 livres.

Le petit Auguste Lesage, deux pièces de 30 sous.

Le Normand, membre de la Société, 6 livres en numéraire.

Le citoyen Dubosc, maître des postes, les 300 livres en assignats pour avance de pareille somme qui lui est due par le département et le district, dont il avait fait hommage à la patrie dans la séance du 20 brumaire.

Guérard, deux chemises neuves.

Delcourt, membre de cette société, son fils et sa fille, 12 livres 9 sous en numéraire, pour avoir un sabre pour couper la tête de George Dandin.

Le petit Cottard, 6 livres pour celui qui coupera la tête du roi de Prusse.

Numéraire échangé contre les assignats :

A Dégénétais, Ratel et pour inconnu, 53 liv. 2 s.; provenant des dons faits aux citoyens Danbry, Leroux, Coquet et Isaac, du 1^{er} bataillon de Seine-Inférieure, 16 livres 4 sols.

*A ses défenseurs.**Séance du 15 frimaire.*

Thomas Dambry, Leroux, Coquet et Isaac, de cette commune, volontaires du 1^{er} bataillon de la Seine-Inférieure, en rétablissement de leurs blessures et santé en cette commune.

Par plusieurs citoyens présents en la séance de la société, en assignats, 304 liv. 4 s.

En numéraire, 16 liv. 4 s.

Plus quatre chemises neuves, le tout remis aux susnommés.

Diverses séances.

Aux jeunes gens de la 1^{re} réquisition de cette commune, pour leur être délivré à leur départ (dans diverses séances), par divers particuliers, en assignats, 470 livres; en numéraire, 30 livres, total 500 livres.

Numéraire envoyé appartenant à la première réquisition qui sera remplacé par les premiers assignats donnés pour la patrie, 24 livres.

Excédent trouvé au delà des dons portés aux procès-verbaux, le trésorier ayant mis l'argent de la nation à part, 14 liv. 12 s.

Total : 780 livres 2 sols en numéraire; 295 liv. 14 s. en assignats, un sabre, 35 aunes de toile, 45 chemises, 13 paires de souliers, 11 épaulettes, 2 bagues, une paire de boutons, 4 paires de boucles d'oreilles d'or, 2 piastres, 2 pièces de mariage, 2 paires de crochets, une chaîne, 2 jetons, 2 tabatières.

Nous soussignés, membres de la Société républicaine nommés aux fins de vérifier le présent compte du trésorier, après l'avoir vérifié sur les procès-verbaux, l'avons trouvé juste et même un revenant bon. Le numéraire montant à 780 liv. 2 s., les assignats montant à 295 liv. 14 s., les matières d'argent pesant 3 marcs 7 gros, celles d'or pesant 1 gros 31 grains, les huit épaulettes en or pesant 2 marcs 1 once 2 gros, les trois épaulettes en argent pesant 1 marc 7 gros ont été mis par nous dans une boîte que nous avons cachetée et envoyée à la Convention. Le sabre, les 45 chemises, 13 paires de souliers et les 35 aunes de toile ont été déposées au comité de surveillance.

Nancy, le 23 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

MARTIN; N. SAMSON; Jean-Baptiste LE BLÉ
trésorier de la Société républicaine.

DESJAYS, *orjèvre, pour l'affirmation du poids des matières d'or et d'argent.*

Le citoyen Ribot, chef de bataillon, offre une coupe, une patène et quelques autres objets.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Ribot (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale

« Citoyen Président.

« Je te demande que tu veuilles bien faire

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 96.
(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 9.

connaître à l'idole d'un républicain (la Montagne chérie, et pour bien dire la Convention entière) ce que j'apporte des débris de l'imposture et du charlatanisme des ci-devant prêtres.

« Je dépose dans ce sanctuaire révérend des Français libres, une coupe, une patène, armes destructives de la saine raison. D'autres objets s'y trouvent. Républicain sans-culotte né, je ne peux en faire l'énumération, c'est plus que théologique pour celui qui n'existe que pour la défense de la patrie.

« RIBOT, chef de bataillon.

« *Nota.* Ces ornements étaient adaptés aux fonctions de l'aumônier de la division ci-dessus énoncée; il fut tué ou fait prisonnier à Dunkerque.

« 3 nivôse an II de la République, une et indivisible. »

Le citoyen François Chalamel fait don de la finance de son office ci-devant royal.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen François Chalamel, de la commune de Millery, a fait don à la patrie de la finance de son office.

Mention honorable.

La Société révolutionnaire de Nancy fait part à la Convention de son amour ardent pour la patrie, et de son zèle à faire marcher le régime révolutionnaire avec son indispensable rigueur.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la Société révolutionnaire de Nancy (4).

Adresse de la Société révolutionnaire de Nancy à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Marat défendit Nancy en 1790, Faure sauva cette commune l'an II de la République. Pour consolider son ouvrage, il créa une Société révolutionnaire; son premier pas la porte vers vous, accueillez-la, elle en est digne par son ardent amour pour la patrie, par son zèle à faire marcher le régime révolutionnaire avec toute son indispensable rigueur.

« Si les calomnies des méchants dispersés par Faure vous inquiètent, écoutez et reconnaissez que la commune de Nancy soutient toujours et

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 96.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 1^{re} décade du 4^e mois de l'an II.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 96.

(4) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 889, pièce 2.